DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CHSCTA
21 OCTOBRE 2021
Académie de Bordeaux

Monsieur le directeur,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCTA,

Nous tenons avant tout à vous souhaiter une bonne continuation dans vos nouvelles fonctions.

Tout d'abord, nous demandons, pour des raisons évidentes d'organisation auxquelles nous sommes aussi soumis, que soit tenu le plus possible le calendrier des séances et visites et qu'a minima elles ne se chevauchent pas avec d'autres instances académiques.

Pour ce qui concerne ce comité, nous ne reprendrons pas ce que nous avons déjà dénoncé en CTA la semaine dernière, la fatigue des personnels dues aux heures supplémentaires, à la multiplication des missions, des évaluations, au manque de personnels, de remplacements, la perte de sens et ce dans l'ensemble des services. Nous nous en tiendrons à l'ordre du jour et plus particulièrement au rôle de cette instance. Une nouvelle fois.

Pas une semaine ne se passe dans l'académie sans que notre organisation ne soit alertée sur un problème de comportement, d'incivilité, de menace ou, pire, de violence. Mais aussi de personnels filmés, moqués et diffusés sur les réseaux sociaux. Selon la FNEC-FP-FO, ce n'est qu'une autre des ramifications d'un seul et même problème. Nous parlons de l'autorité de l'enseignant en recul, bafouée au nom du service dû aux familles qui s'impose à la protection à laquelle celui-ci a droit. Nous parlons de la place que lui accorde l'employeur, nous vous demandions déjà ici de replacer l'enseignant au coeur du système, de redonner à sa parole la force qui lui permet de mener à bien ces missions, sereinement, sans craindre élèves ni parents. Force est de constater que l'institution échoue dans son obligation de protection des personnels. C'est pourtant la thématique de travail choisie par cette instance.

Au LPO de l'Estuaire, une enseignante chevronnée rentre avec la peur au ventre dans sa classe de CAP de 12 élèves, dont 8 sont en situation de handicap. Elle est régulièrement insultée, menacée. Elle a averti de la situation sans que rien ne soit fait. Ou plutôt oui, on lui propose une visite conseil.

Au lycée professionnel Wlerick de Mont-de-Marsan, il y a moins d'une semaine, sans l'intervention d'une collègue, une enseignante a manquée de se faire agresser en plein cours. Il était trop tard pour inscrire ces fiches dématérialisées ou non à l'ordre du jour, nous demandons d'ors et déjà leur ajout pour le prochain comité. Pourtant, cette collègue avait averti avec d'autres l'an dernier sur la peur qu'elle ressentait face à ce même élève. Rien. Quel traitement envisage le supérieur hiérarchique aujourd'hui ? Un conseil de discipline et en off une visite conseil.

Monsieur le directeur, ce n'est pas de visites conseil dont ont besoin ces enseignants, cela devient un réflexe, un élève vous menace, vous insulte ? Vous ne tenez pas vos classes, vous devriez vous faire accompagner. Ce n'est pas non plus de conseils de discipline qui ne feront que repousser à demain le problème ou le déplacer. Nous ne sommes plus au niveau du pédagogique. Ce dont les personnels ont besoin, c'est de protection, et cela aussi la

FNEC-FP-FO vous le demandait il y a peu, d'une véritable protection fonctionnelle de chaque instant, pas simplement d'une aide juridictionnelle. Quand les agents rapportent des problèmes, se saisissent des registres, pourquoi sont-ils si rarement écoutés, accompagnés, défendus ? Pourquoi leurs compétences sont-elles si souvent remises en cause ? Ce dont ils ont besoin c'est de personnels encadrant qui les écoutent, les défendent systématiquement.

Ce dont ils ont besoin c'est que leurs fiches SST aient un sens et soient systématiquement étudiées par ce comité comme le prévoit le guide juridique d'application du décret n°82-453 qui veut que « le CHSCT dans le ressort duquel se trouve le service, doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions (article 60). »

Ce dont ils ont besoin, c'est que l'employeur, quand ils sont menacés, agressés, prenne ses responsabilités et porte systématiquement plainte. Ce serait un bon début et la meilleure des préventions. Ou alors dites-nous si les vagues du « pas de vagues » sont déjà venues balayer le fragile « plus jamais ça ».

A Blaye à nouveau, mais c'était le cas il y a peu à Libourne ou en juin à Laure Gatet, des élèves ont pris l'habitude de filmer les personnels, de s'échanger les images, de les commenter. Une plainte a été déposée et une demande de protection fonctionnelle vous parviendra sous peu. Le problème prend une ampleur que l'Institution se doit de mesurer et de stopper. Les agents qui sont confrontés à cette situation décrivent tous un sentiment de trahison, d'intrusion dans leur intimité. C'est aussi une situation de violence. Nous demandons que les personnels de direction soient sensibilisés à cette question, voire formés, que soit intégré à la lettre de protection travaillée dans cette instance un paragraphe concernant ces situations, et une ajoutée dans les règlements intérieurs aux articles qui traitent des téléphones portables.

Et toujours à Blaye, sur le poste et demi d'infirmière prévu, seul un demi poste est pourvu. Deux fiches ont été envoyées ce matin et d'autres sont à venir. La situation est intenable pour tout le monde, les élèves handicapés ne peuvent pas être pris en charge et peuvent attendre en pleurs sur une chaise que leur parents viennent les récupérer. Vie scolaire et enseignants sont démunis… Les armoires à pharmacie bien remplies et les formations aux premiers secours proposées comme solutions ne peuvent satisfaire personne, et surtout pas la santé et la sécurité au travail. Il faut d'urgence pourvoir ce poste.

Enfin pour ce qui concerne l'axe 5 du plan national égalité professionnelle, nous rappelons juste les positions de notre fédération qui n'avait pas signé mais s'était abstenu lors du CTMEN. C'est à l'employeur à prendre la mesure de ces disparités, de ces discriminations et à y remédier. Pour la FNEC-FP-FO cela passe par une augmentation du point d'indice de 20%, des rattrapages si besoin et le respect du statut qui, lui, ne prévoit aucune disparité et protège l'ensemble des agents. Nous rappelons la difficulté qu'éprouvent les personnels victimes de harcèlement à en faire la preuve, le peu d'entrain de l'employeur à le reconnaitre et les curieuses issues, voire promotions, trouvées à ceux qui en sont accusés.

Merci pour votre écoute.

Pedro Sanchez
Frédéric Abramson